

SÉANCE PUBLIQUE

DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

vendredi 8 avril 2022

Contacts presse

Muriel HOYAUX / Amélie CHABUET

01 47 29 35 78

presse92@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

BUDGET DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Le Département des Hauts-de-Seine est plus que jamais engagé auprès des Hauts-séquanais avec 949 M€ consacrés à l'action sociale qui reste la première priorité départementale.

L'action sociale, la première priorité départementale

Le Département des Hauts-de-Seine confirme son volontarisme dans le domaine de la protection de l'enfance, avec 213 M€ pour renforcer l'accompagnement socio-médico-éducatif des enfants qui lui sont confiés, et développer les capacités d'accueil – avec notamment un nouveau placement familial associatif spécialisé dans l'accueil de jeunes porteurs de troubles du comportement.

Un projet avec Marcel Rufo pour les adolescents les plus fragiles

Un foyer d'hébergement et de prise en charge éducative de 70 jeunes adolescents de 12 à 18 ans sera créé, sous l'expertise du pédopsychiatre Marcel Rufo. L'objectif principal est de leur offrir un cadre de vie chaleureux, se rapprochant le plus possible d'un modèle familial classique. L'accompagnement pédagogique y sera renforcé, et chaque adolescent bénéficiera d'un accès facilité à des activités culturelles et sportives, ainsi que de consultations en psychologie et en pédopsychiatrie.

Les dépenses consacrées à l'autonomie des personnes âgées et handicapées atteignent 333 M€. Une enveloppe pluriannuelle de 20 M€ permettra d'initier un plan de rénovation et de modernisation des EHPAD et des résidences autonomie du territoire, sur la base du travail engagé avec les professionnels du secteur et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) sur l'établissement de demain et la qualité de vie des séniors. Le budget consacré au **maintien à domicile** s'élève à **69,3 M€**, dont **6,9 M€** pour financer le fonctionnement de la **nouvelle agence interdépartementale de l'autonomie Yvelines-Hauts-de-Seine**.



Les actions en faveur de l'éducation et de la jeunesse

Le Département des Hauts-de-Seine se mobilise pour l'enseignement, la réussite et le bien-être des collégiens. **Le budget consacré à l'éducation et la jeunesse s'élève à 126 M€ pour l'enseignement en fonctionnement et 133 M€ en investissement.** Le Département intervient dans la construction et l'entretien des collèges (95,8 M€), l'environnement numérique des collèges, ou encore la restauration scolaire. En 2022, **6 M€ seront alloués au dispositif Pass+**, qui fédère l'offre éducative, culturelle et sportive du territoire).

Le Département souhaite par ailleurs développer **une politique d'inclusion numérique au bénéfice des collégiens du territoire**. L'objectif est d'équiper tous les collégiens, dont le quotient familial est inférieur à 790 €, d'un ordinateur portable. La demande peut être faite par les familles concernées via le dispositif Pass+. **15 000 ordinateurs seront ainsi acquis en 2022**, ils viendront compléter les 10 000 ordinateurs acquis en 2021, pour un montant total de 9,4 M€.

Une nouvelle ambition pour le logement

La subvention annuelle d'investissement versée à Hauts-de-Seine Habitat est portée à 12 M€ : cette **augmentation de l'ordre de 50%** permettra au bailleur d'accélérer son programme de réhabilitations, en particulier en matière de rénovation énergétique des bâtiments et de mise aux normes des ascenseurs.

Le Département a également décidé d'acquérir des titres participatifs émis par l'Office à hauteur de 70 M€. Ce soutien inédit permettra d'assurer le développement de son parc de logements, avec un investissement prioritaire dans les communes en rattrapage SRU, un renforcement de l'offre de logements locatifs intermédiaires, et la relance d'une véritable politique d'accession sociale à la propriété. L'objectif fixé est de 10 000 logements supplémentaires en 10 ans.

Un territoire attractif et durable

Le Département des Hauts-de-Seine maintient son engagement en faveur du renouvellement urbain au travers du **dispositif « Quartiers d'avenir – Hauts-de-Seine »**, mis en place en 2021 et doté d'une enveloppe pluriannuelle de 150 M€.

Avec **186 M€ alloués aux investissements dans les mobilités**, le Département poursuit ses efforts pour faciliter les déplacements des habitants, notamment en contribuant au développement des transports collectifs (tramway T10 entre Antony et Clamart, poursuite des travaux du T1, RER E vers l'Ouest).

Par ailleurs, **pour renforcer les mobilités douces**, une enveloppe de **150 M€** sera déployée pour aménager 120 km d'itinéraires cyclables d'ici à 2028.

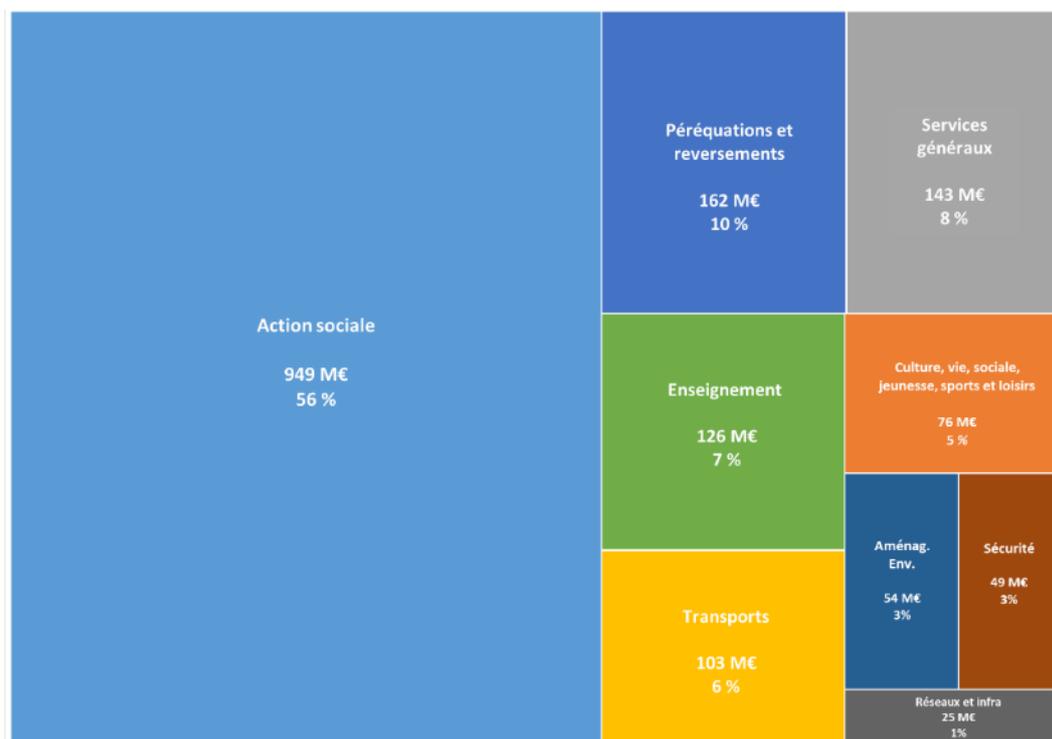
2022 sera marquée par la pose de la première pierre de deux équipements sportifs majeurs : le **nouveau stade départemental Yves-du-Manoir (80 M€)** à Colombes, et le **centre aquatique de la Grenouillère (66 M€)** en bordure du Domaine départemental de Sceaux.

2022 verra l'ouverture du **Jardin des métiers d'Art et du Design à Sèvres**, et la désignation du lauréat du concours d'architecture pour **le musée du Grand Siècle à Saint-Cloud**. Ces infrastructures culturelles majeures confirment le rayonnement et l'attractivité du territoire.

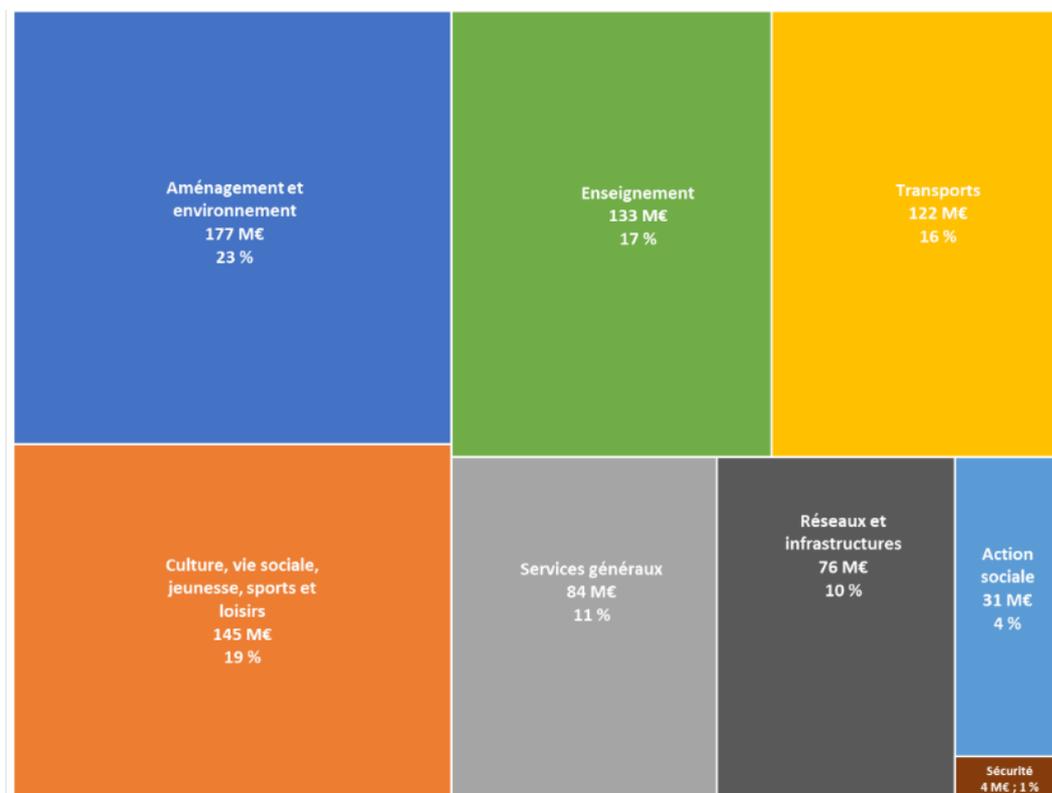


Jardin des métiers d'Art et du Design à Sèvres ©CD92/Julia Brechler

Budget de fonctionnement



Budget d'investissement



UNE RESTAURATION SCOLAIRE HARMONISÉE

La restauration scolaire prend un nouveau tournant pour les collégiens des Hauts-de-Seine, avec un objectif qualitatif élevé dans les assiettes et dans le service, mais aussi un système de réservation et de facturation plus simple. Cela sans toucher aux tarifs actuellement en place.

De meilleurs repas grâce à des produits de qualité et une cantine écologique !

Dans le but de limiter le gaspillage alimentaire et pour améliorer la qualité des repas servis, le Département des Hauts-de-Seine favorise autant que possible **la production des repas sur site**. **D'ici 2026, 22 collèges en bénéficieront.**

La production des repas sur place repose sur **l'arrivage des denrées brutes et leur transformation sur place** pour être servis le jour même. De plus, les plats, préparés sur place avec l'expertise d'un chef, ont l'avantage d'offrir **un réel plaisir gustatif tout en diminuant le gaspillage avec des quantités maîtrisées au plus près des flux d'élèves.**

Une expérimentation a été menée en 2020 au collège Romain-Rolland au Plessis-Robinson. Depuis 2021, le Collège Georges-Pompidou à Courbevoie et le collège Albert-Camus à Bois-Colombes ont rejoint le dispositif. **Le mode de production de repas sur site sera étendu dès cet été à 7 collèges du département** : François-Furet et La Fontaine à Antony, Les Bruyères à Courbevoie, Victor-Hugo à Issy-les-Moulineaux, Louis-Blériot à Levallois-Perret, Maréchal Leclerc à Puteaux et le collège de Sèvres.

Avec le même objectif d'amélioration de la qualité de la demi-pension, le Département a établi un cahier des charges pour **garantir la provenance des aliments**. Ainsi, la moitié des produits sont labellisés, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique, et 60 % minimum de viandes et de produits issus de la mer (poissons, coquillages ou crustacés) seront sous signes de qualité à la partir du 1^{er} janvier 2024. **Avec ces exigences, le Département souhaite dépasser les objectifs fixés par la loi Egalim** (loi agriculture et alimentation qui a notamment pour objectif de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous).

Un choix végétarien sera également proposé quotidiennement. Cela contribuera à la réduction des émissions de CO₂ produites dans les collèges, puisque les repas carnés constituent l'un des premiers postes de création de CO₂ à l'école.

Par ailleurs, des bacs en inox pour le conditionnement des plats chauds seront utilisés en remplacement du plastique, et des stations de tri et de valorisation des déchets seront installées dans tous les collèges.

Bilan de l'opération au collège pilote Romain Rolland au Plessis-Robinson

- > Plébiscité par les élèves avec **un taux de satisfaction à 85%** dans le collège pilote au Plessis Robinson, la production des repas sur place garantit **des assiettes équilibrées, saines et savoureuses,**
- > **280 000 € de travaux réalisés** pour adapter les installations de la cuisine,
- > **20% de repas pouvant être préparés en direct** à chaque service pour éviter le gaspillage.

Une gestion simplifiée et harmonisée pour les 88 collèges concernés

Le Département des Hauts-de-Seine entend offrir aux élèves un service de restauration de qualité. A cette fin, les 88 collèges, dont la restauration est gérée par le Département des Hauts-de-Seine, relèveront désormais d'une délégation de service public. Le nouveau règlement de la restauration scolaire qui en découle entrera en vigueur à compter du 1^{er} juin 2022, jour du lancement des inscriptions pour la rentrée 2022/2023, et permettra :

> **la mise en place d'un système de réservation des repas** via l'inscription préalable au Pass+, avec la possibilité pour les familles de décommander à l'avance (dans un délai de 3 jours ouvrés), permettant ainsi de réduire le gaspillage alimentaire,

> **le paiement au repas réservé**, et non plus au consommé mensuel ou forfait trimestriel comme c'est le cas actuellement, également dans l'objectif de lutte contre le gaspillage alimentaire.



©CD92/Julia Brechler